

TARIFS PARTENAIRES

LOCATION SAISON 2014/2015

SKIS JUNIOR (MAX 150CM)

|  |  |
| --- | --- |
| SKIS BABY (MAX 110CM) | 46€ |
| SKIS JUNIOR VERT | 64€ |
| SKIS JUNIOR BLEU | 95€ |
| SKIS JUNIOR ROUGE | 140€ |
| SKIS ADULTE |  |
| SKIS VERT | 70€ |
| SKIS BLEU | 110€ |
| SKIS ROUGE | 140€ |
| SKIS NOIR | 180€ |
| CHAUSSURES |  |
| CHAUSSURES JUNIOR LOISIRS (24,5 MAX) | 24€ |
| CHAUSSURES JUNIOR PERFORMANCE (26,5 MAX) | 40€ |
| CHAUSSURES ADULTE LOISIR | 42€ |
| CHAUSSURES ADULTE PERFORMANCE | 76€ |
| SNOWBOARD |  |
| SNOWBOARD JR VERT ( 145CM MAX) | 56€ |
| SNOWBOARD JR ROUGE (145CM MAX) | 78€ |
| SNOWBOARD ADULTE BLEU (+ 145CM ) | 78€ |
| SNOWBOARD ADULTE NOIR (+ 145CM ) | 123€ |
| BOOTS |  |
| BOOTS JUNIOR ( 24,5 MAX) | 40€ |
| BOOTS ADULTE ROUGE | 45€ |
| BOOTS ADULTE NOIR | 77€ |

**ET -15% SUR L'ENSEMBLE DU MAGASIN ( SAUF OCCASIONS, NON CUMULABLE AVEC DES OFFRES EN COURS)**

**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SAISON 2014/2015**

**Pour toutes locations, qu'elles qu'en soit la durée, sont obligatoires** :

- Le versement d'une caution par chèque et la présentation d'une pièce d'identité.

- La présentation d'un justificatif d'appartenance ( badge, dernière fiche de paye, carte de membre ) pour bénéficier des

tarifs partenaires ( CE, association, ski club)

|  |
| --- |
| -Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du client dès qu'il en prend la possession.  -Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état, et devra être rendu comme tel ainsi qu'en bon état  de propreté.  -La perte, le vol ou la casse du matériel ne sont pas garantis.  -Le matériel étant numéroté, il devra être restitué avec son code barre  -Il est interdit d'apposer quelque marque que ce soit au marqueur ou stylo indélébile sur le matériel.  -La pose d'étiquettes est autorisée, sous réserve qu'elles soient enlevées, ainsi que les traces de colle, par le client  avant la restitution du matériel. |

Les informations demandées au moment de la location, nous permettent de mieux vous connaître. Il est obligatoire de répondre à toutes les questions, sauf s'il est mentionné que la réponse est facultative. Les informations qui vous concernent sont exclusivement destinées au loueur .

Vous disposez d'un droit d'accès,de modification,de rectification ou de suppression des données qui vous concernent (art 34 du code de l'informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, adressez-vous au loueur.

RESTITUTION DU MATERIEL :

Le matériel loué devra être restitué à la date inscrite sur le bon de location. En cas de retard chaque jour supplémentaire sera facturée. En ce qui concerne la location saison la restitution se fera impérativement le 30 avril au plus tard.

Toute dégradation anormale du matériel donnera lieu, en plus du coup de la location, au paiement des frais de remise en état dans la limite maximale de la valeur à l'état neuf du matériel.

La casse, la pose de marques indélébiles et la non restitution du matériel, qu'elle qu'en soit le motif( perte, vol, etc.) donnera lieu, en plus du coût de la location, à la facturation au client de la valeur intégrale à l'état neuf du matériel au prix de vente public

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Bâtons | 19,00 € | Chaussures Adultes loisir | 159,99 € |
| Skis baby | 129,99 € | Chaussures Adultes  Performances | 229,99 € |
| Skis Junior loisir | 179,99 € | Snowboard Junior | 299,99 € |
| Skis junior performance | 249,99 € | Boots Juniors | 99,99 € |
| Skis junior élite | 359,99 € | Snowboard adulte | 399,99 € |
| Chaussures junior loisir | 59,99 € | Boots Adultes | 179,99 € |
| Chaussures junior performance | 99,99 € |  |  |

Les skis adultes seront facturés à la valeur neuve du matériel (renseignement sur demande)

Loc'One se réserve le droit de refuser la restitution du matériel s'il est rendu sale et/ou avec des étiquettes et/ou trace de colle non enlevées.

En cas de non-paiement du coût de la location du matériel, ou des frais de remise en état ou de son remplacement, à l'échéance du contrat, le client par la remise préalable d'un chèque de caution, autorise et donne mandat express au magasin afin de prélever sur son compte bancaire, les sommes qui resteront dues. Conformément au devis qu'il aura lui même signé lors de la prise de matériel et/ou aux prix et conditions affichés en magasin.

**LITIGES :**

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat le tribunal compétent sera celui du lieu de mise à disposition du

matériel loué.

**Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des clauses et conditions de la location de matériel qui lui a été consentie.**

**Nom et Prénom : SIGNATURE :**

**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SAISON 2014/2015**

**Pour toutes locations, qu'elles qu'en soit la durée, sont obligatoires** :

- Le versement d'une caution par chèque et la présentation d'une pièce d'identité.

- La présentation d'un justificatif d'appartenance ( badge, dernière fiche de paye, carte de membre ) pour bénéficier des

tarifs partenaires ( CE, association, ski club)

|  |
| --- |
| -Le matériel loué est sous l'entière responsabilité du client dès qu'il en prend la possession.  -Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état, et devra être rendu comme tel ainsi qu'en bon état  de propreté.  -La perte, le vol ou la casse du matériel ne sont pas garantis.  -Le matériel étant numéroté, il devra être restitué avec son code barre  -Il est interdit d'apposer quelque marque que ce soit au marqueur ou stylo indélébile sur le matériel.  -La pose d'étiquettes est autorisée, sous réserve qu'elles soient enlevées, ainsi que les traces de colle, par le client  avant la restitution du matériel. |

Les informations demandées au moment de la location, nous permettent de mieux vous connaître. Il est obligatoire de répondre à toutes les questions, sauf s'il est mentionné que la réponse est facultative. Les informations qui vous concernent sont exclusivement destinées au loueur .

Vous disposez d'un droit d'accès,de modification,de rectification ou de suppression des données qui vous concernent (art 34 du code de l'informatique et libertés » du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, adressez-vous au loueur.

RESTITUTION DU MATERIEL :

Le matériel loué devra être restitué à la date inscrite sur le bon de location. En cas de retard chaque jour supplémentaire sera facturée. En ce qui concerne la location saison la restitution se fera impérativement le 30 avril au plus tard.

Toute dégradation anormale du matériel donnera lieu, en plus du coup de la location, au paiement des frais de remise en état dans la limite maximale de la valeur à l'état neuf du matériel.

La casse, la pose de marques indélébiles et la non restitution du matériel, qu'elle qu'en soit le motif( perte, vol, etc.) donnera lieu, en plus du coût de la location, à la facturation au client de la valeur intégrale à l'état neuf du matériel au prix de vente public

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Bâtons | 19,00 € | Chaussures Adultes loisir | 159,99 € |
| Skis baby | 129,99 € | Chaussures Adultes  Performances | 229,99 € |
| Skis Junior loisir | 179,99 € | Snowboard Junior | 299,99 € |
| Skis junior performance | 249,99 € | Boots Juniors | 99,99 € |
| Skis junior élite | 359,99 € | Snowboard adulte | 399,99 € |
| Chaussures junior loisir | 59,99 € | Boots Adultes | 179,99 € |
| Chaussures junior performance | 99,99 € |  |  |

Les skis adultes seront facturés à la valeur neuve du matériel (renseignement sur demande)

Loc'One se réserve le droit de refuser la restitution du matériel s'il est rendu sale et/ou avec des étiquettes et/ou trace de colle non enlevées.

En cas de non-paiement du coût de la location du matériel, ou des frais de remise en état ou de son remplacement, à l'échéance du contrat, le client par la remise préalable d'un chèque de caution, autorise et donne mandat express au magasin afin de prélever sur son compte bancaire, les sommes qui resteront dues. Conformément au devis qu'il aura lui même signé lors de la prise de matériel et/ou aux prix et conditions affichés en magasin.

**LITIGES :**

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat le tribunal compétent sera celui du lieu de mise à disposition du

matériel loué.

**Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des clauses et conditions de la location de matériel qui lui a été consentie.**

**Nom et Prénom : SIGNATURE :**